

*Initiatives ministérielles*

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Madame la Présidente, je suis fort heureux de participer au débat sur le projet de loi C-59, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux. C'est évident que ce projet de loi qui arrive ce vendredi et que le gouvernement voulait passer à la vapeur, nous sommes tous conscients de la signification de ce projet de loi et de son importance. Cependant, nous voulons utiliser nos droits comme députés. Malgré que le gouvernement nie régulièrement notre existence, nous voulons leur signifier que nous existons bel et bien et que nous avons l'intention de participer pleinement au débat.

Nous voulons tellement bien participer au débat que nous regrettons amèrement de ne pas être membres, par exemple, du Comité législatif sur le projet de loi C-81 concernant les référendums. Et c'est évident qu'aujourd'hui nous voulons démontrer au gouvernement leur manque de sensibilité, eu égard à la présence d'un certain nombre de députés qui ne font pas partie du club habituel. Par conséquent, aujourd'hui, je veux vous entretenir de la Loi sur les parcs nationaux, non seulement sur ce que le projet de loi contient, mais surtout sur ce qu'il ne contient pas.

Madame la Présidente, vous connaissez sans doute le manque de présence des parcs nationaux du Canada, et leur manque d'implication au Québec, que c'est légende maintenant. Et tout à l'heure mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead a obtenu des chiffres en disant que c'était le tiers de un pour cent.

**M. Gérin:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

**Mme le vice-président:** L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead sur un recours au Règlement.

**M. Gérin:** J'invoque l'article 29(3) du Règlement, madame la Présidente.

*Et les députés ayant été comptés:*

**Mme le vice-président:** Nous avons le nombre suffisant de députés. Nous reprenons donc le débat. L'honorable député de Shefford a la parole.

**M. Lapierre:** Madame la Présidente, je suis très heureux que mes collègues se soient déplacés pour venir écouter mon excellent discours. Je voulais vous parler de la Loi sur les parcs nationaux et du manque de collaboration évident qu'il y a actuellement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Je sais que la ministre d'État à l'Environnement voudra, dans son discours un peu plus tard, nous éclairer sur le mandat de son

ministère, et particulièrement sur l'application de la Loi sur les parcs nationaux.

Tout le monde a bien suivi le dossier du Parc marin du Saguenay et je sais que mon collègue et chef, le député de Lac-Saint-Jean, s'il était ici aujourd'hui, aurait voulu soulever, dans ce débat, l'importance de ce dossier étant donné tous les efforts et le travail qu'il y a mis. Je sais que le secrétaire parlementaire, peut-être dans un discours plus tard à l'étape du rapport ou à celle de la troisième lecture, voudra nous donner des détails sur l'état du dossier du Parc marin du Saguenay.

L'entente de principe sur la création du Parc marin du Saguenay a maintenant deux ans. Et bien qu'un certain travail ait été réalisé depuis ce temps, les décisions les plus importantes ne sont toujours pas prises. En effet, contrairement au projet de loi C-59 dans le cas qui nous occupe présentement, on ne sait toujours rien de la superficie du parc, bien que le ministre se soit dit ouvert aux propositions qui veulent qu'elles soient plus importantes que celles proposées initialement. C'est un dossier qui est en train de pourrir. Le ministre en est dans ses derniers mois de mandat et on aurait pensé qu'il aurait voulu finaliser ce dossier avant de prendre sa retraite. Cependant, on a vu aussi que le ministre Blackburn du Québec a soulevé l'hypothèse de 1 200 kilomètres carrés en février dernier.

C'est évident que si le député de Lac-Saint-Jean était toujours ministre de l'Environnement, on aurait, dans le projet de loi C-59, non seulement des prescriptions pour le Parc national Wood Buffalo, mais nous aurions dans ce projet de loi, tous les éléments délimitant le territoire du Parc marin du Saguenay.

Donc, le ministre de l'Environnement est pressé, à la dernière minute aujourd'hui, de nous faire adopter un projet de loi, mais il n'a pas fait ses devoirs envers le Parc marin du Saguenay. Ceci nous oblige donc à intervenir. Il y a eu un communiqué dans lequel le ministre disait, à propos du plan directeur, qu'il espérait toujours sa réalisation en concertation avec tous les intervenants intéressés. En fait, ils ont formé une espèce de comité d'harmonisation et les dernières informations que nous disposons à ce moment-ci sont les suivantes: «... que suite au dépôt du rapport d'étape, les membres du comité étaient confiants que l'élaboration du plan de gestion pourrait débiter. . .»—en fait, c'était en mars—mais ce n'est pas complété encore et nous sommes très inquiets.

C'est évident que nous aurions aimé que le ministre de l'Environnement nous parle de son échéancier relativement au Parc marin du Saguenay. C'est évident que nous aurions voulu voir, dans ce projet de loi, les prescriptions